

Le 24 septembre 2020 à 19h00, les membres du Conseil municipal de Mesnils-sur-Iton dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle des fêtes de Damville, sous la Présidence de Madame Colette BONNARD, Maire.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Mme et M. Colette BONNARD, Xavier LEBON, Pascale MARTIN, Gérard DERYCKE, Michèle CHAUVIERE, Thierry ROMERO, Noëlle TANGUY, Bernard TOUSSAINT, Charlotte VERGER, Luc ESPRIT, Brigitte DUCLOS, Pascal CHASLES, Stéphanie BOREL, Stéphane GOUIN, Valérie FOUCHER, Guy DESILE, Marie-Claude RIDARD, Etienne GALICHON, Laëtitia LANEELLE, Thierry MARTIN, Karine MARTIN, Marc GATIEN, Yolande RUAUX, Thierry BRIEND, Carine WILLOQUEAUX, Pierre PELERIN, Laurence DESHAYES, Pascal DOISTAU, Laëtitia QUESTAIGNE, Antonio DOS SANTOS, Christel LECOQ, Catherine DESNOS, Samuel COTARD, Mylène GAJIC, Sébastien LEPAGE, Sylvie BOLUFER-PUSEY, Bernard REMY, Aurélien DOUBLET, Céline MALFILATRE, David HYVARD, Françoise NICOLAS

PRESENTS :

Mme et M. Colette BONNARD, Xavier LEBON, Pascale MARTIN, Michèle CHAUVIERE, Thierry ROMERO, Noëlle TANGUY, Charlotte VERGER, Luc ESPRIT, Brigitte DUCLOS, Pascal CHASLES, Stéphanie BOREL, Stéphane GOUIN, Valérie FOUCHER, Guy DESILE, Marie-Claude RIDARD, Etienne GALICHON, Thierry MARTIN, Karine MARTIN, Marc GATIEN, Yolande RUAUX, Thierry BRIEND, Carine WILLOQUEAUX, Pierre PELERIN, Pascal DOISTAU, Antonio DOS SANTOS, Catherine DESNOS, Samuel COTARD, Mylène GAJIC, Sébastien LEPAGE, Sylvie BOLUFER-PUSEY, Bernard REMY, Aurélien DOUBLET, Céline MALFILATRE, David HYVARD,

ABSENTS :

M. Bernard TOUSSAINT et Mesdames Laëtitia LANEELLE et Françoise NICOLAS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. Gérard DERYCKE a donné pouvoir à Michèle CHAUVIERE
Mme Laurence DESHAYES a donné pouvoir à Pascale MARTIN
Mme Christel LECOQ a donné pouvoir à Carine WILLOQUEAUX
Mme Laëtitia QUESTAIGNE a donné pouvoir à Thierry ROMERO

Elus : 41 Présents : 34 Absents : 3 Absents ayant donné pouvoir : 4

Secrétaire de séance : Mme Brigitte DUCLOS

Madame Colette BONNARD, Maire débute le conseil municipal par des informations au conseil municipal :

a) Nomination des membres du CCAS par les associations (hors conseil municipal)

Madame Colette BONNARD informe que des propositions ont été faites par les associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union Départementale des Associations Familiales, par les associations des retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées.

Les personnes désignées ci-dessous ont été nommées, par arrêté municipal, membres du Conseil d'administration du Centre Communale d'Action Sociale :

- Madame Evelyne BREYTON représentant l'ASMAVIRE
- Madame Corinne COURTEL représentant l'UDAF
- Madame Françoise POIGNON représentant SOS Solidarité
- Monsieur Patrice de FLEURY représentant le foyer Jules Ledein
- Madame Eliane HEURTEBISE
- Madame Patricia MUTEL
- Madame Colette DUHAMEL
- Monsieur Joseph MESNEL

b) Convention financière et de mise à disposition de locaux entre le Département de l'Eure et l'hôpital de la Musse : Télémédecine

Le territoire de santé de Mesnils-sur-Iton souffre d'une démographie médicale particulièrement faible. Face à cette situation, le Département fait le choix de soutenir la pratique de la téléconsultation afin d'améliorer l'offre de soin sur ce territoire dans un partenariat avec l'Hôpital de la Musse.

Ce partenariat prévoit la création par le bénéficiaire d'une antenne à Mesnils-sur-Iton du Centre de santé basé à Saint-Sébastien-de-Morsent. Le Département s'engage pour sa part, au maintien à l'équilibre financier de l'antenne, si besoin, et à mettre à disposition les locaux du centre médico-social (CMS) de Mesnils-sur-Iton.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de gestion et de fonctionnement ainsi que les conditions d'octroi par le Département d'une subvention, à verser en cas de déficit de l'antenne du Centre de santé de Mesnils-sur-Iton, au bénéficiaire.

c) Gendarmerie : signature du bail

Madame Colette BONNARD, Maire de la commune de Mesnils-sur-Iton agissant au nom de la commune et pour le compte de ladite commune a signé le bail de location de la caserne de Mesnils-sur-Iton sis D833, composée de locaux de service et techniques et de 12 logements pour une durée de 9 ans à la date de livraison de la gendarmerie pour un montant de loyer annuel de 151 260 €.

d) **6eme festival des Petites Mains Symphoniques**

Madame Colette BONNARD informe que plusieurs concerts se sont déroulés sur la commune de Mesnils-sur-Iton :

Lundi 17 août	Roman
Mardi 18 août	Condé sur Iton
Vendredi 21 août	Buis sur Damville
Dimanche 23 août	Damville et Grandvilliers
Mardi 25 août	Chambray

Les affiches personnalisées faites par la commune de Mesnils-sur-Iton ont eu de bon retour. L'organisation mise en place par les élus et les services techniques municipaux s'est bien déroulée. Les repas commandés auprès des différents traiteurs de Mesnils-sur-Iton ont été appréciés. Les concerts ont été approuvés par les visiteurs. Une remarque : quelques concerts identiques certains soirs.

Pour la prochaine édition, Mme Charlotte VERGER propose de répertorier les lieux qui ont un intérêt patrimonial sur Mesnils-sur-Iton.

Un courrier de remerciement a été adressé à tous les organisateurs, les propriétaires des lieux, les élus et les agents.

e) **Rentrée scolaire**

Madame Colette BONNARD donne la parole à Monsieur Pascal CHASLES pour présenter les effectifs de la rentrée scolaire pour le primaire :

	Buis sur Damville	Condé sur Iton	Gouville	Damville
Maternelle	40 (-9)		39 (-11)	83 (+2)
Elémentaire	90 (+11)	77 (+5)		147 (+11)
Total	130 (+2)	77 (+5)	39 (-11)	230 (+13) = 476 (+9)

A l'école de Sylvains-lès-Moulins (SICRI) sont scolarisés les enfants des Communes de Manthelon et Le Sacq pour un effectif de 49 élèves (-9). A l'Immaculée, il y a 103 élèves de la commune de Mesnils-sur-Iton.

Ce qui fait un total général de 628 enfants scolarisés sur la commune de Mesnils-sur-Iton.

f) **Dates des conseils et autres manifestations**

Madame Colette BONNARD informe que la prochaine réunion de bureau aura lieu le 12 novembre 2020 et le Conseil Municipal le 26 novembre.

La cérémonie du 11 novembre 2020 aura lieu.

Madame Colette BONNARD informe le conseil municipal que le groupe « Bien vivre à Mesnils » a formulé des questions orales, qui seront lues avec réponses en fin de séance, et commence l'ordre du jour de la séance.

1. Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2020 Elections sénatoriales/ 2020-087

Le procès-verbal du 10 juillet 2020 des Elections sénatoriales est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2020 / 2020-088

Le procès-verbal du 10 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

Madame Catherine DESNOS estime que la rédaction du procès-verbal ne reflète pas la teneur des discussions.

3. Approbation du procès-verbal du 16 juillet 2020 / 2020-089

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le procès-verbal du 16 juillet 2020 par 32 voix pour, 6 abstentions (Mesdames Catherine DESNOS, Mylène GAJIC, Sylvie BOLUFER-PUSEY, Messieurs Sébastien LEPAGE, Samuel COTARD et Bernard REMY).

Madame DESNOS estime que sa demande de deux suppléants pour les commissions n'a pas été formulée correctement.

Mme Bonnard précise qu'un suppléant a été proposé pour chacune des deux listes n'ayant qu'un seul titulaire pour permettre la continuité de l'information. La 3ème liste ayant informé qu'elle ne ferait partie d'aucune commission, la composition des commissions a été votée avec un seul titulaire et son suppléant, représentants la 2ème liste.

4. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs / 2020-090

Madame Le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, procède à l'unanimité à cette nomination et dresse une liste de 32 noms ci-jointe en annexe.

5. Désignation d'un membre au sein du comité de programmation LEADER (INTERCO)

Mme Bonnard expose que le programme européen LEADER 2017/2022 soutient les projets innovants sur les thématiques de l'habitat, le commerce, la mobilité et les loisirs touristiques et culturels sur le territoire du Groupement d'Action Locale d'Avre, d'Eure et d'Iton. Il est organisé autour d'un comité

de programmation qui octroie des financements aux projets présentés par des collectivités, des associations ou des entreprises d'une part ; et oriente le pilotage plus global du programme d'autre part.

De par l'importance de Mesnils-sur-Iton sur le territoire de l'intercommunalité, l'INSE 27 demande au Conseil Municipal de délibérer pour fin septembre afin de nommer un second représentant au sein du conseil municipal pour la période encore restante d'application du programme, à savoir le 2^{ème} semestre 2020/2021/2022.

Pour rappel, Monsieur Etienne GALICHON représentant les communes rurales du secteur de Mesnils-sur-Iton est toujours en fonction.

Il convient de nommer un représentant au titre des communes urbaines pour le secteur de Mesnils-sur-Iton.

Madame Colette BONNARD fait appel aux candidatures.

Elle informe que Monsieur Gérard DERYCKE a proposé sa candidature.

Monsieur Sébastien LEPAGE propose également sa candidature.

Madame Colette BONNARD propose à l'assemblée un vote à main levée. Les deux groupes d'opposition s'expriment contre. Mme Bonnard informe que la nomination du représentant est reportée au prochain conseil municipal. Elle en informera l'INSE.

6. Désignation des membres pour Eure Habitat et Orne Habitat

Mme le Maire informe qu'il convient de désigner deux représentants à l'Assemblée Générale et à la commission d'attribution de logements pour Eure Habitat et de Orne Habitat : un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Madame Brigitte DUCLOS se porte candidate en tant que titulaires et Monsieur Luc ESPRIT en tant que son suppléant.

Monsieur Aurélien DOUBLET se porte candidat en tant que titulaire.

Madame Colette BONNARD propose à l'assemblée un vote à main levée. Les deux groupes d'opposition s'expriment contre. Mme Bonnard informe que la nomination du représentant est reportée au prochain conseil municipal.

7. Signature d'une convention d'adhésion au service missions temporaires du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure pour la mise à disposition d'agent / 2020-091

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 (alinéa 6 de la loi n° 84-53) et par convention.

En outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Pour assurer la continuité du service, Madame le Maire propose d'adhérer au service des missions temporaires du CDG27 selon la convention type à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au Cdg27.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- émet à l'unanimité un avis favorable de principe pour le recours au service de remplacement proposé par le Cdg27,
- autorise Madame le Maire ou son Adjoint à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure, et éventuellement toute nouvelle convention émanant du CDG27
- dit que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le Cdg27, seront autorisées dans les limites d'inscription budgétaire.

8. Tableau des effectifs : Création de deux postes administratifs / 2020-092

Mme Bonnard expose que dans le cadre de la régularisation de deux agents Techniques affectés à des missions de caractère administratif, nous devons créer 2 postes d'adjoints administratifs afin de les intégrer dans un cadre d'emploi cohérent.

Les 2 postes d'adjoints techniques seront conservés non pourvus pour besoins éventuels.

Mme le Maire propose à l'assemblée une intégration directe du grade d'adjoint technique au grade adjoint administratif à temps complet pour 2 agents.

Ces deux agents du service technique intègrent le service administratif sans augmentation de la masse salariale.

Mesdames Catherine DESNOS, Mylène GAJIC, Sylvie BOLUFER-PUSEY et Messieurs David HYVARD, Samuel COTARD s'abstiennent « pour reformulation »

Monsieur Samuel COTARD demande pourquoi la création étant donné qu'il y a un départ à la retraite et une mutation.

Madame Colette BONNARD donne la parole à Monsieur Guichard qui précise que ces postes sont créés pour une durée de 35 heures. Les deux postes libérés sont à temps incomplet. Il n'y a pas de poste vacant à temps complet dans la collectivité pouvant être pourvus. Les deux agents sont actuellement en poste dans un cadre d'emploi d'agent technique. Au vu de leurs tâches qui ont évolué vers une grande partie administrative, il convient de les requalifier dans un cadre administratif, par souci de cohérence, de protection statutaire de l'agent et de la collectivité. Généralement dans les collectivités avec des dimensions qui commencent à être importantes, des postes sont conservés libres pour répondre à une nécessité de service. Nous répondons également dans ce cas à une requête d'évolution des agents.

Madame CHAUVIERE précise que c'est une opportunité pour ces deux agents d'avoir une évolution de carrière et que les postes sont laissés vacants en cas de besoin. Monsieur COTARD dit que c'est une bonne chose de donner sa chance aux agents mais d'après la formulation de la délibération, on peut penser être contraints d'embaucher. Si les postes vacants sont pris il y aura une augmentation de la masse salariale.

Monsieur Guichard indique que l'enveloppe des charges de personnel est budgétisée. Toute augmentation est soumise à vote du conseil municipal.

Monsieur Aurélien DOUBLET précise que son vote « contre » et celui de Madame MALFILATRE viennent du fait du maintien des deux postes, mais qu'il est favorable à l'évolution de carrière.

9. Création d'un poste d'agent espaces verts dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion / 2020-093

Pour répondre à un besoin de renfort des services techniques, Madame le Maire demande de créer un contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 01/10/2020 d'un an renouvelable. Ce poste sera occupé par un jeune homme avec handicap suivi par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de créer un poste d'agent espaces verts dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- décide que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- précise que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.
- indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- Autorise Madame le Maire ou son Adjoint(e) à signer tous actes et pièces quelconques se rapportant à cette délibération.

Mme Colette BONNARD précise que le reste à charge mensuel pour la collectivité est estimé à 450 €.

10. Composition du Comité Technique de Mesnils-sur-Iton : désignation des représentants élus / 2020-094

Mme Bonnard expose que lors du scrutin du 02/10/2019 ont été élus, en qualité de représentants du personnel pour siéger au sein du Comité Technique placé auprès de la collectivité de MESNILS-SUR-ITON, les agents municipaux suivants :

REPRESENTANTS TITULAIRES

Madame LECOQ Anne-Marie
Monsieur LANGLAIS Jonathan
Madame PARENT Sandrine

REPRESENTANTS SUPPLEANTS

Madame LE GOFF Claude
Monsieur DESSE Damien
Madame VALET Maria

Suite au renouvellement du conseil municipal en date du 3 juillet 2020, il convient de renommer parmi les conseillers municipaux 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants.

Pour rappel, la présidence du Comité Technique est assurée de droit par le Maire de MESNILS-SUR-ITON, Madame BONNARD Colette.

Le conseil municipal,

- Vu la loi 11⁰ 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi 11⁰84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifiés ;
- Vu le résultat des élections professionnelles du 02/10/2019 ;
- Vu la délibération du conseil en date du 27 juin 2019 fixant à 6 le nombre des représentants titulaires (et suppléants) du personnel au Comité Technique et à 6 le nombre de représentants titulaire de la collectivité ;
- Considérant qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de la collectivité ;

Procède à la désignation des 6 conseillers représentants titulaires et suppléants du collège des élus.

- Madame Catherine DESNOS, Madame Michèle CHAUVIERE et Monsieur Xavier LEBON sont candidats comme représentants titulaires ;
- Monsieur Pascal CHASLES, Madame Brigitte DUCLOS et Monsieur Pascal DOISTAU sont candidats comme représentants suppléants ;

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner :

- Aux postes de représentants titulaires
 - Madame Catherine DESNOS
 - Madame Michèle CHAUVIERE
 - Monsieur Xavier LEBON
- Aux postes de représentants suppléants
 - Monsieur Pascal CHASLES
 - Madame Brigitte DUCLOS
 - Monsieur Pascal DOISTAU

11. Participation au Syndicat de gestion et de construction du gymnase / 2020-095

Mme Bonnard expose que le syndicat de gestion et de construction du gymnase attribue une subvention au collège des 7 épis (Saint-André-de-l'Eure) pour les sorties pédagogiques, l'achat de fournitures et le fonctionnement de l'association sportive. La participation moyenne par élève pour les communes membres du syndicat est de 287,77 € pour l'année 2019/2020. Une participation forfaitaire de 50 € par élève est demandée pour les élèves des communes extérieures au syndicat, telle Mesnils-sur-Iton. Mme le Maire précise que 4 élèves sont concernés et font partie d'une classe ULIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de verser la participation pour 4 élèves pour un montant de 200 € et d'imputer la dépense sur le compte 6558- autres contributions obligatoires.
- Autorise Mme le Maire ou son Adjoint à signer la convention établie pour l'année 2019/2020.

12. Désignation des représentants au Comité Local Habitat Dégradé Evreux-Sud / 2020-096

Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne dispose de quatre antennes opérationnelles : les comités locaux habitat dégradé (CLHD) répartis sur l'ensemble du territoire de l'Eure. Leur rôle est essentiel dans l'action publique pour éradiquer l'habitat dégradé, indigne et dangereux.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de nommer deux représentants au Comité Local Habitat Dégradé Sud-Evreux.

Un candidat pour le poste de représentant titulaire se présente :

- Madame Brigitte DUCLOS

Un candidat pour le poste de représentant suppléant se présente :

- Monsieur Luc ESPRIT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que Madame Brigitte DUCLOS est désignée comme représentant titulaire et Monsieur Luc ESPRIT en tant que représentant suppléant au CLHD.

13. Droit à la formation des élus / 2020-097

Mme le Maire indique qu'une délibération est prise obligatoirement dans les 3 mois qui suivent le renouvellement général du conseil municipal sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Elle détermine les orientations de la formation et les crédits nécessaires ouverts à ce titre.

Par ailleurs, un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la collectivité doit être annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant.

Concernant les formations, sont pris en charge, à la condition que l'organisme dispensateur soit agréé par le ministère de l'intérieur, les frais d'enseignement, les frais de déplacement (frais de séjour et de transport), ainsi que la compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus (dans la limite de 18 jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure).

Mme le Maire propose au conseil municipal de valider les orientations suivantes en matière de formation :

- Le développement durable et ses différentes déclinaisons en matière de politiques locales,
- La gestion locale, notamment sur le budget et les finances locales, la comptabilité budgétaire, les impôts locaux et les contributions financières versées par l'Etat aux collectivités territoriales, la pratique des marchés publics, la délégation de service public et la gestion de fait, la démocratie locale, le fonctionnement institutionnel des collectivités territoriales, le statut des fonctionnaires territoriaux,
- Formations favorisant l'efficacité personnelle (gestion de projet, conduite de réunion, animation d'équipe, gestion du temps, informatique et bureautique),
- Les fondamentaux de l'action publique locale,
- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,

- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits)

Mme le Maire propose également que les montants des dépenses totales de formation soient plafonnés à 1796 € mensuel, soit 21 552 € / an (montant indemnité : 8 980,16 € mensuellement), soit 20 % du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-12 et suivants,
Considérant que les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions,
Considérant qu'une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation,

après en avoir délibéré, par 37 voix pour et 1 abstention de Madame Céline MALFILATRE

- Approuve les orientations proposées en matière de formation des élus de la collectivité,
- Approuve le montant des dépenses totales de formation plafonné à :
 - o 1796 € mensuel, soit 21 552 € / an.
 - o La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65

Monsieur COTARD demande la parole. Il affirme que cela concerne tous les conseillers. Madame Bonnard précise que c'est une enveloppe budgétaire annuelle obligatoire pour les élus qui ont une délégation de fonction, qui ne sera consommée qu'au vu des demandes. C'est de l'argent public. Mme Yolande RUAUX précise qu'il existe un droit individuel pour les élus sans délégation. Monsieur COTARD informe l'assemblée qu'il souhaite faire une formation pour « les droits de l'opposition », ayant un coût de 450 €/participants. Monsieur Sébastien LEPAGE répond qu'il existe des formations non payantes et qu'il a fait une formation gratuite en ligne. Madame BONNARD étudiera une demande écrite.

14. Désignation d'un délégué à la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées / 2020-098

L'Intercommunalité Normandie Sud Eure 27 étant sous le régime de la fiscalité Professionnelle Unique, il convient de nommer un conseiller municipal délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de Communes.

Il est proposé la candidature de Monsieur Xavier LEBON.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que Monsieur Xavier LEBON est désigné comme délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à l'INSE27.

15. Désignation des représentants au Conseil du Legta Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole Edouard de Chambray

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessaire représentation de la Commune au Conseil d'Administration du Lycée Edouard de Chambray par un élu titulaire et un élu suppléant,

Considérant les candidatures de :

- Monsieur Luc ESPRIT en qualité de Titulaire et de Madame Colette BONNARD en qualité de Suppléant,
- Monsieur Sébastien LEPAGE en qualité de Titulaire

Madame Colette BONNARD propose à l'assemblée un vote à main levée. Les deux groupes d'opposition s'expriment contre. Mme Bonnard informe que la nomination des représentants est reportée au prochain conseil municipal.

16. Indemnités de gardiennage / 2020-099

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer l'indemnité maximale annuelle de gardiennage de l'église à 479.86 € pour l'année 2020 selon la répartition suivante :

- 1 gardien à Damville 479.86 €
- 1 gardien à Condé sur Iton 479.86 €

17. Nomination d'un conseiller municipal pour la révision des listes électorales (pour la 3ème liste) / 2020-100

Mme le Maire rappelle que suite au renouvellement intégral des conseils municipaux, la liste de chaque commission de contrôle de la révision de la liste électorale, fixée par arrêté préfectoral, devait être renouvelée.

Le 16 juillet 2020, la délibération n° 2020-086 a été prise à cet effet. La commission de contrôle de la révision de la liste électorale a été composée de 3 conseillers de la liste ayant remporté le plus de sièges et 1 conseiller de la deuxième liste. La troisième liste n'a pas souhaité nommer de conseiller.

La Préfecture nous a confirmé depuis qu'il est réglementaire de nommer un conseiller de la 3ème liste, selon l'ordre du tableau de la 3ème liste. Ce rôle d'élu doit être respecté.

Mme Bonnard sollicite à nouveau les élus de la troisième liste pour connaître leur proposition.

Monsieur Aurélien DOUBLET se porte candidat pour être nommé 5ème conseiller municipal au titre de la troisième liste.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cette proposition, décide à l'unanimité de nommer Monsieur Aurélien DOUBLET pour compléter réglementairement la composition de la commission de contrôle de la révision des listes électorales.

18. Commission de surendettement : demande d'effacement / 2020-101

Mme Le Maire informe que sur proposition de Monsieur Le Trésorier et sur décision du Trésor Public en date du 30 juillet 2020, la commission de surendettement de l'Eure impose le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire du montant ci-dessous (facturation enfance).

MOTIF	REFERENCE PIECE	MONTANT
Commission de surendettement : demande d'effacement	2020-3525700312	47,90 €
Compte 6542 – Créances éteintes		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter l'effacement.

19. Annulation des loyers commerciaux / 2020-102

Par volonté de soutien des activités commerciales et artisanales de la commune en cette période de crise sanitaire, Madame le Maire de Mesnils-sur-Iton avait décidé de reporter et d'échelonner à la fin du confinement les loyers des mois de mars, avril et mai 2020 des commerces « Les ciseaux de Condé » et le « Restaurant le Grand Pré », situés dans des bâtiments communaux.

Le montant des loyers reportés pour « Les ciseaux de Condé » s'élève à 247,64 € mensuel, soit 742,92 € pour trois mois. Le montant des loyers reportés pour le « Restaurant le Grand Pré » est de 508,83 € par mois, soit un total de 1526,49 € pour trois mois.

La commission des finances du 14 septembre a apporté un avis favorable à l'annulation des loyers dus sur ces périodes pour ces deux commerçants afin de leur apporter un soutien financier.

Il est proposé au conseil municipal de suivre cet avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner un avis favorable à cette proposition et autorise Mme le Maire ou son Adjoint à signer tous actes et pièces quelconques se rapportant à cette décision.

Madame Colette BONNARD indique que ces loyers ont pu être annulés car ce sont des baux municipaux.

Madame DESNOS propose de faire une caisse de soutien pour les autres commerçants.

Monsieur Xavier LEBON informe que le soutien économique sera évoqué à la commission économique.

Monsieur Sébastien LEPAGE précise qu'il existe déjà des aides ponctuelles pour soutenir les commerçants et les artisans.

Monsieur DOUBLET rappelle que l'Etat a invité les propriétaires à soutenir les commerçants.

Monsieur Thierry ROMERO informe que le meilleur moyen de les aider et de déjà faire appel à eux en consommant local.

L'ordre du jour est terminé.

Madame Colette BONNARD donne lecture des questions orales et y apporte réponse :

1/ Question relative à la rentrée scolaire

Au moment du déconfinement, vous n'avez pas réouvert les écoles avec comme argument principal qu'il valait mieux se concentrer sur la préparation de la rentrée scolaire de septembre.

Madame Colette BONNARD répond que nous avons réouvert les classes le 15 Juin 2020.

Nous vous avons interrogé le 12 août pour savoir quand se réunirait la commission scolaire, vous nous avez répondu que « La commission scolaire sera réunie en amont de la rentrée s'il y a des points d'urgence particuliers. La commission scolaire classique sera réunie courant octobre, plus tôt si nécessaire ».

Madame Colette BONNARD répond que la commission scolaire s'est réunie le 22 septembre 2020.

Quels préparatifs ont été faits pour bien appréhender la rentrée de septembre ? En particulier :

l'année scolaire s'est terminée avec des soucis de surveillance sur le temps périscolaire à Damville, comment avez-vous préparé la rentrée pour que ça ne puisse plus se reproduire à l'avenir.

Madame Colette BONNARD informe que la surveillance a été renforcée déjà en Juin par un personnel supplémentaire. Reconduit en septembre.

Monsieur Sébastien LEPAGE prend la parole et informe que le protocole ne serait pas appliqué et que l'Association des Parents d'Elèves reçoit des mails de parents mécontents en ce qui concerne la cantine et la garderie car les enfants sont dehors le matin.

Monsieur Pascal CHASLES précise que chaque agent fait son maximum. En ce qui concerne la garderie et la cantine, il précise que le réfectoire a été réquisitionné pour la garderie du matin. L'heure du repas n'est pas facile à mettre en place car le protocole indique qu'il ne faut pas mélanger les classes, qu'il est interdit de manger dans les classes. 110 élèves doivent manger sur le temps du midi, les CM1 et les CM2 mangent ensemble. Madame Catherine DESNOS suggère de manger dans la salle des fêtes.

Monsieur Pascal CHASLES précise également que la surveillance a été renforcée depuis le mois de juin. La cour est divisée en 6 classes ce qui permet une meilleure surveillance. Des fiches élaborées à la Mairie de Mesnils-sur-Iton ont été données aux Atsems des quatre écoles afin d'avoir un suivi sur les violences physiques et verbales.

Monsieur Pascal CHASLES informe qu'une étude, menée par Madame Myriam CHAUVIN (Interco), avait été mise en place pour réduire « ces bagarres » et demande à l'INTERCO la suite de cette enquête.

Une ATSEM de la classe de moyenne section/grande section de l'école de Buis a été mutée courant août, comment avez-vous préparé la rentrée pour que la classe ne se retrouve pas sans ATSEM à la rentrée pendant près de 3 semaines. Qui a pris la décision de ne pas affecter de remplaçante à

l'ATSEM mutée ? Au passage, est ce que ce fait ne présente pas un caractère d'urgence qui aurait mérité la réunion de la commission scolaire ?

Madame Colette BONNARD précise que cela relève d'une décision de service prise en coordination la veille de la rentrée avec l'inspection académique, les enseignants de Buis, qui étaient parfaitement au courant d'un temps de latence avant le remplacement. Mme la directrice de l'école nous a informé que le personnel en place doté d'un CAP petite enfance donne à ce jour pleine satisfaction. Ce point relève directement de l'autorité territoriale.

Le protocole sanitaire demande un lavage fréquent des mains, est ce que chaque école était correctement équipée en points d'eau, savon, essuie-mains ? En particulier, combien de points d'eau sont utilisables par élève à l'école de Damville ? Pour information, depuis la fin de l'année dernière le savon des sanitaires filles de la cantine de Buis était hors service.

Madame Colette BONNARD informe qu'il y a bien entendu le matériel nécessaire dans les écoles. Des points d'eau permettent le lavage suffisant des mains.

En cas de fermeture d'une classe, il serait souhaitable que la commune puisse accueillir les enfants des parents qui travaillent. Comment avez-vous préparé la rentrée pour avoir du personnel capable de réaliser cet accueil ?

Madame Colette BONNARD précise que nous suivrons les consignes et préconisations et organiserons le service comme ils se doit, en concertation avec les élus membres du bureau.

Monsieur Samuel COTARD précise qu'il serait souhaitable de se préparer au cas où. Quel protocole sera alors mis en place ? Il faudrait se préparer si on rentre en alerte renforcée. Préparer une liste d'intervenant. Trouver des lieux où on peut faire du distanciel.

2/ Question relative au remplacement de la chaudière de l'école de Gouville

Dans le programme électoral de la liste Ensemble réussir Mesnils sur Iton, vous avez indiqué des ambitions environnementales que nous partageons.

L'état interdit la pose ou le remplacement de chaudières par des chaudières fioul à partir de 2022. Outre le bénéfice environnemental évident, la fin programmée des chaudières fioul conduira inéluctablement à des difficultés de maintenance des installations existantes sur le moyen terme (savoir-faire, pièces détachées...).

Nous pensons qu'une majorité de conseillers souhaite ne pas voir reconduire une solution fioul mais au contraire choisir une solution qui donnera une image de la commune qui soit en phase si ce n'est en avance sur son temps.

Pouvez-vous SVP mettre au vote une résolution du conseil municipal mentionnant explicitement qu'une autre solution qu'une chaudière fioul sera mise en oeuvre à l'école de Gouville et plus généralement pour les besoins futurs.

Madame Colette BONNARD informe que les travaux de la chaudière de Gouville ont été présentés en commission bâtiment-voirie dans le cadre de la préparation du budget 2020. Les travaux à réaliser étant plus conséquents au vu de l'état de la chaudière, le remplacement complet par une chaudière fioul

à condensation et haute performance énergétique, ainsi que le remplacement des radiateurs, la pose d'un radiateur inexistant dans le bureau de la Directrice ont été effectués. La modification budgétaire liée à l'opération a été validée en conseil municipal de juillet. Les travaux ont été réalisés pour être opérationnels à la rentrée 2020, à la grande satisfaction des enseignants et parents. Ils ne pouvaient être réalisés que pendant un temps hors scolaire de longue durée.

Monsieur Luc ESPRIT intervient sur le fait qu'il n'était pas possible de revenir en arrière.

Madame Mylène GAJIC indique qu'ils ont dû mal comprendre ce qui a été voté le 16 juillet 2020.

Madame Catherine DESNOS demande pourquoi un vrai travail sur l'économie n'a pas été fait.

Monsieur Aurélien DOUBLET intervient et précise qu'il fallait effectivement agir que c'était urgent.

Monsieur Pascal DOISTAU informe que ce n'est peut-être pas satisfaisant sur tous les plans mais qu'il fallait impérativement agir. Le temps aurait manqué s'il avait fallu choisir un autre système de chauffage, après avoir fait l'étude adaptée, procédé à l'isolation adaptée et remplacé tout le système de chauffage. Un artisan local a été mobilisé, suffisamment tôt pour permettre une réalisation dans les délais.

Cette chaudière permettra de conséquentes économies d'énergie et de consommation.

Les prochains remplacements seront anticipés, sous réserve de panne.

3/ Question relative à la gendarmerie

Pendant la campagne électorale, beaucoup de nos concitoyens ont découvert qu'une nouvelle gendarmerie serait construite à Damville.

Afin que tous s'approprient ce chantier structurant pour notre commune et notre territoire, nous souhaitons que l'avancement du projet fasse l'objet d'une communication officielle. Le conseil municipal étant l'organe d'expression officiel, c'est ici l'occasion. Pouvez-vous SVP nous présenter rapidement le dossier et nous informer sur les prochaines dates du chantier.

Nous en profitons pour vous demander qu'un dossier présentant le projet (Enjeu, architecture, budget, financement) soit publié dans le prochain bulletin municipal.

Ce dossier a été présenté en commission aménagement du territoire, il sera présenté spécifiquement en commission bâtiments et lors d'un prochain conseil municipal.

La communication auprès de la population a été officielle et présentée dans le bulletin municipal.

Monsieur Samuel COTARD indique qu'il a dû rechercher les informations par lui-même. Il voudrait que les plans soient présentés en conseil municipal.

Madame Colette BONNARD informe que c'est bien entendu prévu. Les travaux devraient débuter fin du 1^{er} trimestre 2021. Nous attendons le retour de la gendarmerie sur le projet définitif discuté avec la collectivité pour que l'architecte puisse établir enfin le cahier des charges. Le dossier est dans les services de l'administration centrale de la gendarmerie depuis plusieurs mois. Il a déjà mis beaucoup de temps à leur être transmis par le service de la gendarmerie d'Evreux. Un retour pour Octobre a été promis.

Les subventions seront affectées par rapport au montant définitif.

Nous aurons également une réflexion sur le devenir de l'ancienne gendarmerie.

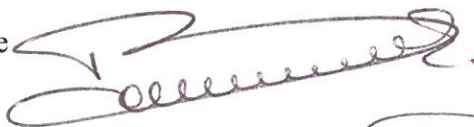
4/ Question relative au CCAS

Les membres du CCAS ont dû être nommés. Pouvez-vous SVP nous indiquer les noms des personnes nommés et nous dire quand s'est réuni où se réunira le prochain CCAS ?

Madame Colette BONNARD a informé de la nomination des membres au début du conseil. Le prochain CCAS se fera fin octobre, début novembre, plus tôt si nécessaire.

Madame Colette BONNARD clôt la séance à 21h10

Mme Colette BONNARD, Maire



Mme Brigitte DUCLOS, Secrétaire de séance



Suivent les signatures des conseillers :

Xavier LEBON

Pascale MARTIN

Michèle CHAUVIERE

Thierry ROMERO

Noëlle TANGUY

Charlotte VERGER

Luc ESPRIT

Pascal CHASLES

Stéphanie BOREL

Stéphane GOUIN

Valérie FOUCHER

Guy DESILE

Marie-Claude RIDARD

Etienne GALICHON

Thierry MARTIN

Karine MARTIN

Marc GATIEN

Yolande RUAUX

Thierry BRIEND

Carine WILLOQUEAUX

Pierre PELERIN

Pascal DOISTAU

Antonio DOS SANTOS

Catherine DESNOS

Samuel COTARD

Mylène GAJIC

Sébastien LEPAGE

Sylvie BOLUFER-PUSEY

Bernard REMY

Aurélien DOUBLET

Céline MALFILATRE

David HYVARD

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. Gérard DERYCKE a donné pouvoir à Michèle CHAUVIERE

Mme Laurence DESHAYES a donné pouvoir à Pascale MARTIN

Mme Christel LECOQ a donné pouvoir à Carine WILLOQUEAUX

Mme Laëtitia QUESTAIGNE a donné pouvoir à Thierry ROMERO

DELIBERATION N° 2020-090 ANNEXES

Par délibération n° 2020-090 en date du 24 septembre 2020, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.					
1 M.	DERYCKE	GERARD	1954	950 RUE DES MINEURS - DAMVILLE 27240 MESNILS-SUR-ITON	
2 M.	CHASLES	PASCAL	1963	2 LE POIRIER GUYOT ROMAN 27240 MESNILS-SUR-ITON	
3 M.	BIGNON	CLAUDE	1948	2 RUE DES POMMIERS - BUIS SUR DAMVILLE 27240 MESNILS-SUR-ITON	
4 M.	ROMERO	THIERRY	1965	28 HAMEAU DE LA FORET GRANDVILLIERS 27240 MESNILS-SUR-ITON	
5 M.	CAPLET	JACQUES	1941	LA BREVIERE CONDE SUR ITON 27160 MESNILS-SUR-ITON	
6 M.	CHAMPIGNON	DANIEL	1938	1 RUE LIMEUX SAINT DENIS DU BEHELAN 27240 MARBOIS	PROPRIETAIRE BOIS
7 M.	BRIEND	THIERRY	1959	4 RUE DU MOULIN DE FEVRIER MANTHELON 27240 MESNILS-SUR-ITON	
8 M.	DESILE	GUY	1965	5 RUE LE BOIS COCHIN LE SACQ 27240 MESNILS-SUR-ITON	
9 M.	BATAILLE	CHARLES		5 ROUTE DU MENILLET 27240 NAGEL SEEZ MESNIL	

10	M.	BELLIARD	LAURENT	1965	2 ROUTE DE L'ITON GOUVILLE 27240 MESNILS-SUR-ITON
11	M.	LACROIX	ERIC	1968	2 ROUTE D'AUTHENAY LE RONCENAY AUTHENAY 27240 MESNILS-SUR-ITON

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
	Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
12	M.	GALICHON	ETIENNE	1952	11 LES ERREUX BUIS SUR DAMVILLE 27240 MESNILS-SUR-ITON	
13	MME	BOREL	STEPHANIE	1973	LE CHATEAU CONDE SUR ITON 27160 MESNILS-SUR-ITON	
14	M.	LEBON	XAVIER	1971	11 IMPASSE DE L'ITON LE RONCENAY AUTHENAY 27240 MESNILS-SUR-ITON	
15	MME	CHAUVIERE	MICHELE	1956	3 RUE DU VALLOT LE SACQ 27240 MESNILS- SUR-ITON	
16	MME	FOUCHER	VALERIE	1969	3 RUE DE VERDUN - DAMVILLE 27240 MESNILS-SUR-ITON	
17	M.	ESPRIT	LUC	1952	7 CHEMIN SAGOT GOUVILLE 27240 MESNILS- SUR-ITON	
18	M.	BARBAY	VINCENT	1976	16 ROUTE DE L'ITON - MEGREMESNILS - GOUVILLE 27240 MESNILS-SUR-ITON	
19	MME	DROUET	VALERIE	1968	46 LE RENOULET ROMAN 27240 MESNILS- SUR-ITON	
20	M.	HERNIER	PATRICK	1968	4 RUE DE LA TOURELLERIE DAMVILLE 27240 MESNILS-SUR-ITON	
21	M.	BOSSUYT	JEAN-MICHEL	1965	35 RUE DES TOURELLES BUIS SUR DAMVILLE 27240 MESNILS-SUR-ITON	
22	M.	JOUET	JEAN-PIERRE	1962	5 RUE DE LA MARE LA HARBOUDIERE CONDE SUR ITON 27160 MESNILS-SUR-ITON	
23	M.	BOUILLON	STEPHANE	1970	5 CHEMIN DE BEAUMAIS MANTHELON 27240 MESNILS-SUR-ITON	
24	M.	LEPAGE	SEBASTIEN	1980	26 RUE DES BRIQUETIERS DAMVILLE 27240 MESNILS-SUR-ITON	

25	MME	MARTIN	PASCALE	1958	8 IMPASSE DES ROITELETS BUIS SUR DAMVILLE 27240 MESNILS-SUR-ITON
26	M.	TOUSSAINT	BERNARD	1956	5 RUE DES JARDINETS CONDE SUR ITON 27160 MESNILS-SUR-ITON
27	M.	MAUPETIT	REMY	1981	11 RUE DU BOIS ADAM MANTHELON 27240 MESNILS-SUR-ITON
28	M.	GOUIN	STEPHANE	1975	9 RUE DE LA MARIETTE GOUVILLE 27240 MESNILS-SUR-ITON
29	M.	GODEST	JEAN-PIERRE	1940	26 RUE SYLVAIN LAGESCARDE DAMVILLE 27240 MESNILS-SUR-ITON
30	M.	LAUNAY	YVES	1952	3 RUE DE L'AGOUT NUISEMENT CONDE SUR ITON 27160 MESNILS-SUR-ITON
31	M.	DOUBLET	AURELIEN	1985	3 RUE DE LA MONTAGNE CONDE SUR ITON 27160 MESNILS-SUR-ITON
32	M.	GABET	GERARD	1958	15 CHEMIN DE L'EGLISE LE RONCENAY AUTHENAY 27240 MESNILS-SUR-ITON

Interlocuteur(s) de la commune	Nom		Prénom	Courriel		Téléphone
	BONNARD			COLETTE	contact@mesnils-sur-iton.fr	
	GUICHARD			FABIEN	Fabien.guichard@mesnils-sur-iton.fr	02 32 22 69 82

